



Véhicule économiquement irréparable

Par **delf78**, le **17/09/2013 à 18:17**

bonsoir,

mon véhicule a été accidenté vendredi dernier par une personne, je ne suis pas en tort mon véhicule était en stationnement. L'expert est passé et a estimé que mon véhicule était un VEI car le coût des réparations est largement plus élevé que la valeur de ma voiture. Ce que je veux savoir c'est que si je fais réparer ma voiture avec la somme donnée par mon assurance est ce que mon véhicule réparé sera repassé également par un contrôle technique ?? merci de me répondre rapidement,
Cordialement,

Par **Jibi7**, le **17/09/2013 à 19:35**

Vérifiez votre contrat d'assurance, certains précisent - notamment pour la victime- de pouvoir exiger que le véhicule soit remis a minima dans l'état antérieur à l'accident.
Et parfois 2 expertises peuvent se contredire notamment si le responsable est identifié et demande contr'expertise.

Par **delf78**, le **17/09/2013 à 19:53**

merci de votre réponse, à ce que je comprends c'est la responsable qui peut demander une expertise complémentaire??